

Comptabilité - Exercice 1990 - Transferts de crédits

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts à intervenir en dépenses d'investissement.

Ces opérations qui sont sans incidence sur la masse des dotations budgétaires de la Commune, sont regroupées dans les tableaux ci-après :

Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
32 000 903	61 232 00509 52100	BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES Équipement scolaire et culturel - Musées - Travaux de bâtiments - Domaine de la culture - Musées Beaux-Arts et Archéologie	945 23 662 52100	Sports et Beaux-Arts - Musées - Impressions, reliures et autres prestation de service - Musée Beaux-Arts et Archéologie
75 650 908	0 235 89038 30100	Urbanisme et habitation - Urbanisme - Opérations d'aménagement - Autres travaux communaux - Actions à caractère social sur autres quartiers - Unité d'Urbanisme	908 6 232 85120 33000	Urbanisme et habitation - Ensembles et groupes immobiliers - Travaux de bâtiments - Quartier Montrapon-Fontaine Ecu-Régie Quartier - Gestion Entretien - Bâtiments Communaux

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, autorise les transferts de crédits qui lui sont proposés.